

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 NOVEMBRE 2012**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 14 novembre 2012, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur le maire Denis Boutin (Sainte-Sabine) est absent.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance.

E2012-11-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-après, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du Conseil ne sont pas présents :

- 1.0 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Ratification du choix et des conditions d'embauche d'un nouveau directeur général (recommandation de Cameron Ressources humaines et du comité de sélection).**
- 4.0 Correction à l'avis de motion concernant le projet de règlement ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie pour les employés.**
- 5.0 Levée de l'assemblée.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 RATIFICATION DU CHOIX ET DES CONDITIONS D'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RECOMMANDATION DE CAMERON RESSOURCES HUMAINES ET DU COMITÉ DE SÉLECTION) :

E2012-11-02

CONSIDÉRANT QUE le directeur général présentement en poste a déjà annoncé sa prise de retraite au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'un comité formé des membres du comité administratif, assistés par Cameron Ressources humaines, consultant, a procédé à la sélection d'un candidat, parmi 44 candidatures, pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité de sélection et Cameron Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires ratifie la recommandation du comité de sélection et de Cameron Ressources humaines à l'effet de retenir la candidature de monsieur Luc Leclerc;

QUE l'embauche de monsieur Luc Leclerc soit ainsi confirmée pour intégrer l'équipe de la MRC à partir de la présente semaine dans le cadre du processus de transition à la direction générale;

QUE son entrée en fonction à titre spécifique de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Etchemins devienne légalement effective à compter du 3 décembre 2012, monsieur Leclerc devenant alors autorisé à poser tout geste assigné au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Etchemins, en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution;

QU'une période de probation d'une période de six (6) mois, à compter de la date de son entrée en fonction comme salarié de la MRC, soit établie par la présente résolution;

ET QUE son salaire à l'embauche soit fixé, sur base annuelle, à soixante-quinze mille dollars (75 000\$), pour être porté à soixante-dix-sept mille dollars (77 000\$) après ladite période de probation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 CORRECTION À L'AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS :

Le directeur général indique qu'une information reçue juste avant la transmission de l'avis de convocation pour la présente séance à l'effet que l'avis de motion mentionné en titre devait obligatoirement être donné par le préfet, s'est avérée erronée.

Après vérification, cette formule ne s'applique qu'aux MRC dont le préfet est élu au suffrage universel.

L'avis de motion qui a déjà été donné visant l'adoption du code d'éthique et de déontologie pour les employés est donc valide et ne nécessite aucune correction.

E2012-11-03

5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER